

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET :</b> Approbation de l'avant-projet définitif (APD) et de l'estimation financière pour la restauration de la mairie-poste et autorisation à solliciter une subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes		<u>SEANCE DU 20.03.2026</u>  Etaient présents : M. VIALLET. M. ALEXANDRE. P. DARMEY. A. DRUON. C. GROSGURIN. M. HEMMONOT. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY.
Date de convocation : 16.03.2026	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Secrétaire de séance</u> : E. LEE
Date d'affichage : 23.03.2026	Présents : 9  Votants : 11	<u>Pouvoirs</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• T. GENIEVRE donné à G. LEGAY</li> <li>• C. LUCET donné à P. DARMEY</li> </ul>
N° Délibération 01247.2026.03.016	Pouvoirs : 2	

**OBJET : Approbation de l'avant-projet définitif (APD) et de l'estimation financière pour la restauration de la mairie-poste et dépôt de la demande de subvention régionale y afférente.**

Madame le maire rappelle que, suite à l'appel d'offre du 28 avril 2025, le cabinet Atelier B a été choisi comme maître d'œuvre pour la rénovation du bâtiment communal de la mairie-poste par délibération du 10 juin 2025, n°01247.2025.06.036.

Le projet arrive au stade de l'avant-projet définitif (APD), pour un montant prévisionnel de travaux estimé par le maître d'œuvre à 1 319 100€ HT, soit 1 582 920€ TTC, décomposés en 13 lots :

Décomposition par lot	Total HT	Dont sanitaires publics	Dont rénovation thermique
Désamiantage	30 500		
Curage - Gros œuvre	305 900	9 700	11 900
Charpente -Plancher bois - Couverture	66 700	1 600	
Etanchéité	16 500		16 500
Façades ITE - Bardages isolant	38 000		33 000
Menuiseries extérieures - métallerie	141 300	2 500	122 300
Menuiseries intérieures - mobiliers	94 000	3 700	
Plâtrerie - peinture - plafond	132 200	10 700	47 400
Sols	79 700	7 500	
Ascenseur	25 000		
Equipement office / bar	12 000		
Plomberie - chauffage - VMC	264 000	18 700	75 000
Electricité	113 300	11 000	
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 319 100</b>	<b>65 400</b>	<b>306 100</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 582 920</b>	<b>78 480</b>	<b>367 320</b>

Madame le maire indique que dans le cadre de la rénovation thermique du bâtiment mairie-poste, la commune a obtenu en 2023 une promesse de subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 64 400€ dans le cadre du dispositif « Contrat Région » pour la rénovation thermique de l'ensemble Mairie-Poste.

Pour le dépôt de la demande de subvention la commune devait attendre d'être en phase APD et d'avoir une estimation financière définitive.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux	1 319 100,0	Région Auvergne-Rhône-Alpes	64 400,0
Maitrise d'œuvre	104 030,0	Département de l'Ain - investissements structurants	113 250,0
Etudes	8 304,0	Département de l'Ain - transition écologique	41 200,0
Bureaux de contrôle	15 730,0	DETR (à demander)	200 000,0
		Autofinancement (20%)	289 432,8
		Emprunt	738 881,2
<b>TOTAL</b>	<b>1 447 164,0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 447 164,0</b>

Madame le maire rappelle que les deux subventions du Département sont déjà acquises.

**Considérant** qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre afin de poursuivre par la phase étude de projet (PRO).

**Considérant** que le projet est désormais en phase APD et que le montant des travaux s'élève à 1 319 100€ HT, Madame le maire propose de déposer la demande de subvention auprès de la région.

Entendu le rapport,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'APD relatif à la restauration de la mairie-poste ;
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour la somme de 1 319 100€ HT ;
- approuve le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessus ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « Contrat Région » pour la rénovation thermique de l'ensemble Mairie-Poste ;
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre : / Abstention : / Pour : / 11 (dont 2 pouvoirs)  
 DELIBERATION N°01247.2026.03.016

Pour extrait d'acte conforme  
 Le maire, Martine VIALLET